

## Lettre de Mission de JP VENOT

### Coordinateur régional du COSTEA en Asie du Sud-Est et correspondant Cambodge

Le COSTEA-2 (2017-2021) pour renforcer ses liens avec les acteurs de l'irrigation et les opérations en cours dans les pays du Sud, étend et déconcentre ses moyens d'animation par la mise en place d'un dispositif de coordination géographique. Ce dispositif est composé de coordinateurs régionaux dans les trois régions prioritaires : la Méditerranée, l'Afrique de l'Ouest et l'Asie du Sud-Est (ASE), et de correspondants pays pour les pays dans lesquels l'AFD a un portefeuille irrigation particulièrement actif.

Le Comité de pilotage du COSTEA, qui s'est réuni le 16 mai 2017 à Montpellier, a défini un dispositif de coordination géographique pour la région Asie du Sud-Est dont la base est le Cambodge et qui pourra s'étendre progressivement au Vietnam, puis au Laos, en Birmanie et en Thaïlande, en fonction de l'actualité des dialogues qu'a l'AFD avec les décideurs et maitrises d'ouvrages, des discussions et projets impliquant les membres et les partenaires du COSTEA dans ces pays et des actions COSTEA en cours.

Au stade de maturité actuelle du dispositif, Jean-Philippe VENOT (chercheur IRD, en expatriation à Phnom Penh, Cambodge), est mandaté coordinateur régional COSTEA pour la région Asie du sud-est et correspondant au Cambodge.

La présente lettre de mission vise à expliciter les missions et les moyens confiés par le COSTEA à Jean Philippe VENOT, dans son rôle de coordinateur régional Asie du Sud Est.

## MISSIONS

**Mission 1 : Représenter le COSTEA dans la région et fédérer, en relation avec l'AFD, les acteurs de l'irrigation intervenant au Cambodge et en Asie du Sud-est.** L'émergence de ce réseau s'appuiera sur les partenaires historiques de l'AFD et comprendra à terme des acteurs locaux et nationaux des différents pays cibles de la région (ministères, administrations, et agences publiques, ONG, centres de recherche et universités, ingénierie, représentants d'agriculteurs, etc.), les agents en expatriation d'organismes français (membres ou futurs membres du COSTEA), les représentants d'organisations internationales (IWMI, autres bailleurs de fonds, etc.). Tant pour l'émergence que pour l'animation du réseau, le coordinateur régional interagira avec les agences AFD locales, et avec les correspondants pays qui pourront être mandatés par la suite.

**Mission 2 : Stimuler des propositions d'actions, suivre les actions COSTEA et contribuer à la valorisation des résultats.** Le coordinateur régional assurera la coordination de la production du COSTEA dans la zone géographique, plus particulièrement au Cambodge. Il sera notamment chargé de stimuler l'émergence de propositions d'actions par les acteurs du réseau, vérifier un certain degré de « validation » de la pertinence des actions par ce réseau, en phase avec les enjeux de la zone géographique, veiller à leur complémentarité et leur cohérence, faciliter, en tant que besoin, l'accueil, la prise de contact et le lien entre les équipes en charge d'actions et les partenaires dans les pays, participer à la relecture des livrables produits, et à l'organisation de moyens de valorisation et de diffusion des résultats des actions COSTEA auprès des acteurs de l'irrigation.

Pour ces deux missions, le coordinateur régional pourra organiser des évènements de type visites de terrain, séminaires, ateliers, dans chacun des pays de la région. Ces évènements seront discutés au préalable et préparés avec le Secrétariat du COSTEA et l'AFD.

**MISSION 3 : Assurer le lien avec le CST et avec le secrétariat du COSTEA.** Le coordinateur régional aura à charge de rapporter régulièrement sur les activités dans la région (animation du réseau et suivi de la production) à l'occasion de chaque réunion du CST et d'y participer physiquement. Il sera par ailleurs sollicité par le Secrétariat du COSTEA dans le circuit de validation des Termes de Références des actions concernant la région Asie du Sud Est.

**Pour ces trois missions, le coordinateur régional rend régulièrement compte à l'AFEID (Chef de projet COSTEA et chargée de mission) et à l'AFD (Chefs de projets AFD-ARB pour les pays concernés et agents des agences AFD locales), et annuellement compte au COPIL du COSTEA.**

## **MOYENS**

**Temps :** Les missions du coordinateur régional correspondent à un maximum de 30j/an qui seront rémunérés selon les règles des coûts partagés du COSTEA. Un bilan du temps passé sera transmis au Secrétariat à l'occasion des CST qui se tiendront à une fréquence de 3/an.

**Moyens logistiques :** Le Budget du COSTEA comporte une ligne « Moyens d'animation des réseaux d'acteurs » mobilisable pour prendre en charge les besoins logistiques nécessaires à l'organisation des rencontres d'acteurs du réseau Asie du Sud Est, des missions du coordinateur régional et des correspondants pays.

L'AFEID établira un accord spécifique avec l'IRD, relatif à la mission de Jean Philippe VENOT au titre de coordinateur régional Asie du Sud Est, adossé à la convention de collaboration avec partage des coûts déjà établie entre l'AFEID et l'IRD. Cet accord spécifique permettra la facturation par l'IRD à l'AFEID pour les dépenses entreprises par Jean Philippe VENOT au titre du temps de coordinateur régional, mais aussi la mise à disposition d'avances par l'AFEID à l'IRD pour les besoins logistiques.